



Section de Montceau-les-Mines

Urgences : après Le Creusot, ... Montceau ?

Le service des urgences est le service le plus touché par les suppressions de postes à l'Hôtel-Dieu du Creusot depuis la reprise par le groupe SOS : 7 départs, dont 5 infirmières. Le chef du service, le docteur Arnaud Vermeere, affirmait récemment que son service était déjà en flux tendu. Face à cette situation on peut se demander si le service des urgences du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines va lui aussi vers une diminution de son effectif.

Un bref rappel :

27 mai 2014 – La secrétaire d'État Ségolène Neuville répond au député Christophe Sirugue qui l'interrogeait sur l'avenir du Centre Hospitalier: « une première fédération médicale interhospitalière (FMIH) sera mise en place avant l'été en ce qui concerne les urgences, car c'est souvent là qu'il y a le plus de besoins ». **7 octobre 2014** – L'Agence Régionale de Santé (ARS) présente à l'Intersyndicale et à la Commission Médicale d'Etablissement le document « Pour une Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) Morvan-Saône-et-Loire Nord (Autun / Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines) ». Dans ce document l'ARS préconise une organisation des urgences dans le cadre d'une FMIH. Elle confirme le maintien du service de médecine d'urgences et du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) au Creusot et qu'une discussion est à prévoir en fonction des orientations de la FMIH, des plateaux techniques proposés et de l'efficacité économique. **5 décembre 2014** – L'ARS indique que les dernières conventions constitutives des 6 FMIH urgences (une par territoire de projet hospitalier) sont en cours de signature et seront opérationnelles en janvier 2015. **30 décembre 2014** - La convention constitutive de la FMIH « Urgences du Territoire Morvan-Saône et Loire Nord » a été signée par les membres fondateurs (CH d'Autun, de Chalon et de Montceau) et par le membre associé (Hôtel-Dieu du Creusot). La FMIH aura à repartir l'enveloppe territoriale de la MIG (Mission d'Intérêt Générale) SMUR attribuée par l'ARS.

26 juin 2015 - L'arrêté du directeur général de l'ARS indique que les astreintes de chirurgie orthopédique et traumatologie sur les sites de 1^{er} niveau seront limitées, dans un premier temps, à la première partie de la nuit (jusqu'à minuit), samedi après-midi, dimanche et jours fériés. Les urgences traumatologiques susceptible de nécessiter une intervention en seconde partie de la nuit devront être directement orientées par la régulation sur les sites de recours dans chaque territoire hospitalier, ou sur le CHU selon le cas. Cette restriction de la mission de PDES (permanence des soins en établissements de santé) concerne les sites de Beaune, Semur, Autun, Montceau, Paray, Cosne. A terme, dès que les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) auront arrêté leur projet médical, ces astreintes seront regroupées intégralement sur le site de référence du GHT.

Compte tenu de ces différentes données, le service d'accueil des urgences et le SMUR du Centre Hospitalier de Montceau continueront-ils à fonctionner 24h/24 et 7j/7 avec les effectifs actuels?

A suivre...

Montceau-les-Mines, 7 janvier 2016